

## CONSEIL MUNICIPAL du lundi 18 septembre 2023 à 18h30

### COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-trois le dix-huit septembre à 18h30 le conseil municipal convoqué le 06/09/23 s'est réuni à la mairie, sous la présidence d'Alain FRIGIOTTI, Maire

Sont présents : Mesdames et Messieurs FRIGIOTTI Alain, LEFEVRE Guillaume, COQUEREL Sandrine DEBRAY Corinne, DUBOS Philippe, LACOFFE Laurent, CHAUTARD Jacqueline, DUPONT Alexandre, FIEVET Steeve, PLENARD Eric, GUEGAN-COMBES Audrey,

Absents excusés : DUVAL François, DALKA Jean-Marc (pouvoir FRIGIOTTI A), FRANCHI Grégory

Secrétaire de séance : DUPONT Alexandre

#### **Parcelles**

La commune est propriétaire des parcelles agricoles AD 27 et AD 28 (Marais de Mauréaumont) pour une contenance totale 1 317 m<sup>2</sup>. M. DAUPLÉT propriétaire voisin des parcelles est intéressé par l'achat des 2 terrains.

Sans intérêt particulier pour la commune à conserver ces parcelles, le conseil après en avoir délibéré accepte de céder les terres au prix de 1 € / m<sup>2</sup> soit la somme de 1 317 €

charge l'Office notarial NOTAVEXIN de Chaumont-en-Vexin de la rédaction du compromis de vente et de l'acte authentique

autorise M. le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique et tous les documents afférents à cette cession.

Il est entendu que le conseil ne paiera pas de frais de bornage.

Pour : 12	Abs : 0	Contre : 0
-----------	---------	------------

#### **Pompe à chaleur**

Le rapport de vérification de la chaudière de la salle des fêtes laisse apparaître une communication entre le foyer et le caisson de ventilation avec possibilité d'émanation de monoxyde de carbone non constaté à ce jour. Le maire présente 3 devis pour changer la chaudière en l'installation d'une pompe à chaleur.

Entreprise POINT : 17 862.88 € TTC

LF ENERGY : 27 955.20 €

KE JO MEV ENERGIES : 19 958.53 € TTC

Le conseil après en avoir délibéré est favorable à l'installation.

Et opte pour le devis POINT dont le montant s'élève à 17 862.88 € TTC à condition que le matériel soit bien de la marque Daikin

Une DM sera effectuée soit la somme de 17 862.88 € du cpte 2138-320 au cpte 21318-324.

Des subventions seront demandées à la Préfecture et au Département.

Pour : 12	Abs : 0	Contre : 0
-----------	---------	------------

#### **Décisions modificatives**

##### **Créances douteuses ou contentieuses**

A la demande de la Trésorerie une provision de 15 % du montant des créances douteuses ou contentieuses non recouvrées de plus de 2 ans doit être passée soit une provision de 23 €. Un mandat au 6817 doit être émis. Une décision modificative est à prévoir pour abonder ce chapitre du cpte 615231 au cpte 6817.

Pour : 12	Abs : 0	Contre : 0
-----------	---------	------------

### **Admission en non valeur**

Suivant la liste n°5906250431 transmis par la Trésorerie, le conseil municipal accepte d'admettre en non-valeur la créance de 37.65 € qui correspond à des reliquats irrécouvrables.

Pour : 12	Abs : 0	Contre : 0
-----------	---------	------------

### **Participation extérieure Vaudancourt**

La commune de Vaudancourt a rejeté les modalités de participation aux accueils de loisirs à savoir la délibération n°588 et la convention proposée par la mairie définissant le versement d'une participation équivalant au salaire net à payer de décembre x 12 mois + les charges annuelles d'un animateur à temps non complet (24h/hebdo).

Le conseil décide d'accueillir les enfants jusqu'au 31 décembre 2023. Les enfants ne seront plus acceptés au périscolaire ni extra scolaire hormis pour la cantine à compter du 01/01/2024 ; un courrier sera établi à cet effet à la mairie de Vaudancourt et aux parents des élèves concernés.

Pour : 12	Abs : 0	Contre : 0
-----------	---------	------------

### **Informations**

La Compagnie « Pas d'chichi » assurera le spectacle de Noël le 2 décembre 2023 à 14 h.

Le repas des Anciens se tiendra à la salle des fêtes le 3 décembre ; un bon d'achat nominatif de 25 € sera offert.

### **Questions diverses**

M. le Maire informe le conseil qu'une étude du SE 60 a été faite pour passer l'éclairage publique en LED ; celle-ci sera présentée au prochain conseil et une délibération sera prise.

La séance est levée à 20h21.